


REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

C.C.A.S. - COMMUNE

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le
ID : 074-267400679-20230404-20230404_04-DE



DE PUBLIER

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PUBLIER, dûment convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques Grandchamp, Président du CCAS,

Délibération
n°20230404-04
CCAS/FIN

Nombre de membres

En exercice	13
Présents	12
Votants	13

Présents : Jacques Grandchamp, Christelle Gaudet, Françoise Grobel, Marie-Claude Girardoz, Jean-Marc Dagand, Nelly Duffour, Rémy Beaugrand, Martine Dutruel, Anne Baud-Lavigne, Aurore Veinhard, James Besson, Françoise Duval

Excusés : Robert Baratay (Pouvoir à Christelle Gaudet)

Secrétaire de séance: Françoise Grobel

Désignation d'une commission permanente

Vu l'article R.123-19 du code de l'action sociale et des familles,

Considérant la nécessité de désigner au sein du Conseil d'administration, une commission permanente, dont la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement sont détaillées dans le règlement intérieur. La commission est composée de 4 membres élus et 4 membres nommés. La présidence de la commission est assurée par la Vice-Présidente. Il est convenu que la commission permanente se réunira une fois par mois et peut être consultée par mail en cas de décision urgente à prendre.

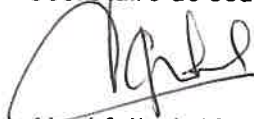
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Désigne les membres suivants pour rejoindre la commission permanente :

- ⇒ Membres élus : Christelle Gaudet, Robert Baratay, Marie-Claude Girardoz, Françoise Grobel
- ⇒ Membres nommés : Remy Beaugrand, James Besson, Martine Dutruel, Françoise Duval.

PUBLIER, le 05/04/2023

Françoise GROBEL
Secrétaire de séance



Jacques Grandchamp
Président du CCAS



Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire
télétransmission en
Sous-Préfecture le
11 AVR. 2023
et publication le
11 AVR. 2023
Le Président,
Jacques Grandchamp